

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **CONTROLLA 450 WG**

· **UFI:** A1Y2-W0M2-600J-54YS

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Crophthetics Ltd

Third Floor, 126-134 Baker Street, London

W1U 6UE, UK

info@jtagro-crophthetics.com

Tél : +44 1628 272102, pour tous les appels, 9am - 5pm GMT

· **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits

· **Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 022 649 636

info@poisoncentre.be

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour le thymus et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 1)

· *Pictogrammes de danger*

GHS07 GHS08 GHS09

· *Mention d'avertissement Attention*· *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*

Cymoxanil

Acide sulfurique, esters de mono-C12-14-alkyle, sels de sodium

· *Mentions de danger*

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le thymus et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· *Conseils de prudence*

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/mydlo

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· *Indications complémentaires:*

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.

SPa1: Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode

SPe3: Pour protéger organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport à points d'eau.

SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· *Autres dangers*· *Résultats des évaluations PBT et vPvB*

· *PBT*: Non applicable.

· *vPvB*: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· *Mélanges*

· *Description*: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· *Composants dangereux:*

CAS: 57966-95-7 EINECS: 261-043-0	Cymoxanil ✖ Rep. 2, H361fd; STOT RE 2, H373; ✖ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ✖ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	25-50%
--------------------------------------	--	--------

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 2)		
	Mélange de polycarboxylates de potassium et de distyryl-phényl éther sulfate d'ammonium ! Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28-XXXX	Acide sulfurique, esters de mono-C12-14-alkyle, sels de sodium ! Eye Dam. 1, H318; ! Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥3-<10%
CAS: 110-17-8 EINECS: 203-743-0	Acide fumarique ! Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement les vêtements imbibés.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Enlever les lentilles de contact.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **En cas d'intoxication animale:**

· **Indications destinées au médecin:** Pas d'antidote, traitement symptomatique.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

· **Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:* Aucune exigence particulière.
 - *Indications concernant le stockage commun:* Pas nécessaire.
 - *Autres indications sur les conditions de stockage:* Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - *Classe de stockage (TRGS):* 11
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 4)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· <i>État physique</i>	Solide
· <i>Couleur:</i>	Beige
· <i>Odeur:</i>	Caractéristique
· <i>Seuil olfactif:</i>	Non déterminé.
· <i>Point de fusion/point de congélation:</i>	Non déterminé.
· <i>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</i>	Non déterminé.
· <i>Inflammabilité</i>	Non déterminé.
· <i>Limites inférieure et supérieure d'explosion</i>	Non déterminé.
· <i>Inférieure:</i>	Non déterminé.
· <i>Supérieure:</i>	Non déterminé.
· <i>Point d'éclair</i>	Non applicable.
· <i>Température d'auto-inflammation</i>	>267 °C
· <i>Température de décomposition:</i>	Non déterminé.
· <i>pH à 20 °C</i>	5,41 (1%)
· <i>Viscosité:</i>	Non applicable.
· <i>Viscosité cinématique</i>	Non applicable.
· <i>Dynamique:</i>	Non applicable.
· <i>Solubilité</i>	Non applicable.
· <i>l'eau:</i>	Soluble
· <i>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</i>	Non déterminé.
· <i>Pression de vapeur:</i>	Non applicable.
· <i>Densité et/ou densité relative</i>	Non applicable.
· <i>Densité à 20 °C:</i>	0,88 g/cm ³
· <i>Densité relative</i>	Non déterminé.
· Densité (15°C)	Non déterminée.
· <i>Densité de vapeur:</i>	Non applicable.
· <i>Caractéristiques des particules</i>	Voir point 3.
· Autres informations	
· Aspect:	Granulés
· <i>Forme:</i>	Granulés
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· <i>Température d'inflammation:</i>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <i>Propriétés explosives:</i>	Le produit n'est pas explosif.
· <i>Teneur en solvants:</i>	30,0 %
· <i>Eau:</i>	30,0 %
· Changement d'état	Non applicable.
· <i>Taux d'évaporation:</i>	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· <i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
· <i>Gaz inflammables</i>	néant
· <i>Aérosols</i>	néant

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 5)

· <i>Gaz comburants</i>	néant
· <i>Gaz sous pression</i>	néant
· <i>Liquides inflammables</i>	néant
· <i>Matières solides inflammables</i>	néant
· <i>Substances et mélanges autoréactifs</i>	néant
· <i>Liquides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières solides pyrophoriques</i>	néant
· <i>Matières et mélanges auto-échauffants</i>	néant
· <i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</i>	néant
· <i>Liquides comburants</i>	néant
· <i>Matières solides comburantes</i>	néant
· <i>Peroxydes organiques</i>	néant
· <i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</i>	néant
· <i>Explosibles désensibilisés</i>	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· <i>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</i>		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

57966-95-7 Cymoxanil

Oral	LD50	960 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LD50	>5 mg/kg (rat)

110-17-8 Acide fumrique

Oral	LD50	9.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour le thymus et le sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 6)

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Autres indications écologiques:**· *Indications générales:*

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

13 Considérations relatives à l'élimination· **Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP10	Toxique pour la reproduction
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage***14 Informations relatives au transport**

· Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN3077
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cymoxanil)

(suite page 8)

BE

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 7)

· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cymoxanil), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Cymoxanil)
Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	90
· No EMS:	F-A,S-F
· catégorie de stockage	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CYMOXANIL), 9, III

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 8)

· **Directive 2004/42/CE**· **Directive 2012/18/UE**· *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est compris.· *Catégorie SEVESO E1* Danger pour l'environnement aquatique· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t*· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t*· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· <i>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</i>

Aucun des composants n'est compris.

· <i>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</i>

Aucun des composants n'est compris.

· <i>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</i>
--

Aucun des composants n'est compris.

· <i>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</i>
--

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

· **Clause de non-responsabilité**

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits· **Contact:** FDS personne habilitée· **Numéro de la version précédente:** 1.2· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 10)

BE —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (UE) 2020/878

Date d'impression : 25.04.2023

Révision: 25.04.2023

Numéro de version 1.3 (remplace la version 1.2)

Nom du produit: CONTROLLA 450 WG

(suite de la page 9)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE —